



FOOTBALL CLUB VILLENEUVE

N° d'affiliation: 524768

STADE JEAN SAGNES - CHEMIN SAINT HONORE
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

REGLEMENT & CHARTES

TITRE 1 – BUT

Article 1.1

L'association dite FOOTBALL CLUB VILLENEUVE accepte les statuts et règlements de la Fédération Française de Football (FFF), de la Ligue Méditerranée et du District Rhône Durance.

Elle a pour but d'organiser et de développer la pratique du football dans la commune de Villeneuve les Avignon

TITRE 2 – ADMINISTRATION ET FINANCE

Article 2.1

3 commissions principales sont mises en place :

- Commission des Séniors
- Commission des Jeunes
- Commission Technique

Toute décision importante arrêtée par chacune de ces commissions devra être portée à la connaissance du Comité Directeur (CODIR). En cas de divergence de point de vue pouvant mettre en cause l'intérêt du club, le CODIR pourra s'opposer à cette décision. En dernier recours, la position du CODIR sera souveraine.

Article 2.2

Le conseil de discipline devra être représentatif des différentes composantes du club. Pour cela, il sera composé de représentants :

- De dirigeants
- De joueurs
- De membres du CODIR
- De membres des commissions concernés, citées à l'Article 2.1

Article 2.3

Outre la radiation prévue à l'Article 6-3 des statuts, les sanctions disciplinaires suivantes peuvent être prises par le CODIR.

- ✓ Avertissements
- ✓ Blâme
- ✓ Pénalités sportives
- ✓ Pénalités pécuniaires
- ✓ Suspension

Article 2.4

Le coût moyen d'un jeune licencié sera toujours supérieur au prix de la cotisation annuelle demandée par le Club.

Article 2.5

Tout membre ou représentant légal de joueur peut déposer, au moins quinze jours avant l'assemblée générale, de questions par écrites sur les finances auprès du président.

TITRE 3 – DROITS ET DEVOIRS DES JOUEURS

Article 3.1

CODE SPORTIF : Tout sportif s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter adversaires, partenaires, éducateurs et dirigeants
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Etre maître de soi en toutes circonstances
6. Etre loyal dans le sport et dans la vie
7. Etre exemplaire, généreux et tolérant
8. Respecter les installations mises à disposition

Article 3.2

La présence aux entraînements et le respect de leurs horaires sont obligatoires, sauf cas de force majeure. Tout manquement répété à cette obligation pourra impliquer une mise à l'écart du joueur par rapport à son équipe.

Article 3.3

Les horaires d'entraînement pour chaque catégorie sont fixés en début d'année. Pour les catégories « jeunes », le club dégage toute responsabilité concernant les enfants en dehors de ces horaires, en l'absence d'un responsable du club.

Article 3.4

En cas d'impossibilité de présence au match, le joueur convoqué, ou son représentant, est tenu d'avertir le plus tôt possible son entraîneur ou dirigeant responsable.

Article 3.5

Toute infraction grave ou répétée au code sportif (Article 3.1) ou au règlement sera sanctionnable par le conseil de discipline pouvant à tout moment statuer, après audition des parties mises en cause.

Article 3.6

En cas de conflit ou litige important, au sein du club, non résolu, les parties concernées pourront s'adresser au CODIR qui demandera, le cas échéant, au conseil de discipline de statuer.

Les parties prenantes pourront se faire assister par toute personne liée au club (Représentant légal, éducateur, dirigeant ou capitaine de l'équipe).

TITRE 4 – DROITS ET DEVOIRS DES DIRIGEANTS

Article 4.1

Le dirigeant, Représentatif du club, est l'interlocuteur privilégié des joueurs, des officiels (Arbitres, dirigeant de l'équipe adverse, etc...)

Article 4.2

Tout dirigeant, étant représentatif de l'image du club, doit respecter scrupuleusement le CODE SPORTIF suivant :

1. Se conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter adversaires, partenaires, éducateurs et dirigeants
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Etre maître de soi en toutes circonstances
6. Etre loyal dans le sport et dans la vie
7. Etre exemplaire, généreux et tolérant
8. Respecter les installations mises à disposition

Article 4.3

Le dirigeant ayant pour rôle d'exemple, toute infraction grave ou répétée à ce code sera sanctionnée. Seul le CODIR sera habilité à statuer.

TITRE 5 – DROITS ET DEVOIRS DES EDUCATEURS

Article 5.1

Le rôle premier de l'éducateur est de respecter et faire respecter les valeurs du CODE SPORTIF suivant :

1. Se conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter adversaires, partenaires, éducateurs et dirigeants
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Etre maître de soi en toutes circonstances
6. Etre loyal dans le sport et dans la vie
7. Etre exemplaire, généreux et tolérant
8. Respecter les installations mises à disposition

Il est donc nécessaire que son comportement personnel soit un exemple pour ses joueurs.

Article 5.2

L'éducateur est responsable de son groupe de joueurs dans le cadre des entraînements, des matchs et manifestations sportives autorisées par le Club.

Article 5.3

Seul l'éducateur est responsable à compétence sur le choix des joueurs composant son équipe

Article 5.4

L'éducateur est responsable du matériel sportif et des installations mis à sa disposition durant la saison : jeux de maillot, ballons, matériel d'entraînement, pharmacie, drapeaux de touche, etc...

Article 5.5

L'éducateur est tenu à assister aux réunions de la Commission Technique. Il doit répondre à toute convocation du Président.

Article 5.6

Tout éducateur ou groupe d'éducateurs doit tenir une liste de présence des joueurs à l'entraînement et au match. Cette liste pourra être demandée à tout moment.

Article 5.7

L'éducateur doit informer le secrétariat des Jeunes de tout match reporté, déplacé, match amical ou tournoi conclu avec d'autres clubs.

Article 5.8

Par respect du Club, les éducateurs sont tenus de participer à tout tournoi ou manifestation sportive organisé par le Football Club de Villeneuve.



FOOTBALL CLUB VILLENEUVE

CHARTRE DU JOUEUR

Au travers de cette charte et par mon comportement, sur et en dehors du terrain, moi, joueur du FCV, m'engage à défendre mon club et à respecter les décisions prises :

- ✓ Je m'engage à respecter les règles, les adversaires, les arbitres, les partenaires, les dirigeants, les supporters, et ce quel que soit le résultat,
- ✓ Je m'engage à respecter et appliquer les décisions de mon entraîneur et prévient mon encadrement en cas d'absence,
- ✓ Je m'engage à prendre soin du matériel et des locaux qui sont mis à ma disposition,
- ✓ Je montre ma motivation et mon goût de l'effort, en faisant preuve de courage, de combativité et de rigueur afin de me dépasser et de progresser,
- ✓ J'affiche un état d'esprit sportif et collectif, en recherchant la fraternité et la solidarité, avec tolérance,
- ✓ Je fais preuve d'humilité en me remettant en cause perpétuellement, en restant lucide et objectif,
- ✓ Je suis ambitieux individuellement et collectivement en portant hautes les couleurs et l'esprit du Club,
- ✓ En respectant ces valeurs, je m'engage également à bannir la violence et la tricherie, à rester maître de mes actes, à être loyal et fair-play et surtout à monter l'exemple à tous les autres jeunes, licenciés ou non.

Discipline : Le fait de ne pas respecter les points suivants peut être considéré comme une faute grave conduisant à une sanction ou à une radiation du club :

- Non-respect de l'intégrité des individus (Injures, coups, etc...)
- Trouble de l'ordre public et/ou dégradation des structures internes et externes,
- Non-respect des arbitres, entraîneurs ou dirigeants,
- Sanctions liées à un comportement antisportif (Injures, coups ; menaces, contestations répétées)

Date et signature précédée de la mention « Certifie avoir pris connaissance »

Nom et Prénom du joueur



FOOTBALL CLUB VILLENEUVE

CHARTRE DE L'EDUCATEUR

Au travers de cette charte et par mon comportement, sur et en dehors du terrain, moi, éducateur du FCV, m'engage à défendre mon club et à respecter les décisions prises :

- ✓ Je m'engage à inculquer aux joueurs des principes éducatifs et des valeurs tels que la politesse, le respect, la tolérance, la ponctualité, le sérieux et la rigueur,
- ✓ Je m'engage à faire preuve d'une attitude positive et dynamique dans toutes les interventions auprès des joueurs,
- ✓ Je m'engage à monter l'exemple et à veiller au respect de mes joueurs et dirigeants sur et en dehors du terrain à l'égard de tous et en particulier à adopter un langage correct et éviter toutes attitudes déplacées à chacune de mes interventions (entraînements, compétitions, tournois, etc...)
- ✓ Je m'engage à veiller au soin du matériel et des locaux qui sont mis à ma disposition et celle des joueurs et en particulier la fermeture des vestiaires durant les entraînements et les matchs (fermeture des portes, de la lumière et des robinets),
- ✓ Je m'engage à faire respecter la « Charte du Joueur » et en informer le référent de la catégorie et le Responsable Technique en cas de manquement,
- ✓ Je m'engage à être présent pour les entraînements et matchs et à participer activement à la vie du Club au quotidien et en particulier aux différents événements organisés par le Club,
- ✓ Je suis responsable des matchs disputés par mon équipe et je me charge des convocations des joueurs, de l'organisation des déplacements, du contrôle de la qualification des joueurs et de la préparation/restitution des matériels.
- ✓ Je m'engage, en cas de problème lors d'une rencontre (forfait, non qualification d'un joueur, fraude, réserve et/ou réclamation) d'en aviser dans les plus brefs délais, mon Responsable Technique et le Secrétariat, afin de pouvoir réaliser les démarches administratives dans les meilleures conditions

Discipline : Le fait de ne pas respecter les points suivants peut être considéré comme une faute grave conduisant à une sanction (disciplinaire et/ou financière) ou à une radiation du club :

- Non-respect de l'intégrité des individus (Injures, coups, etc...)
- Non-respect des arbitres, entraîneurs ou dirigeants,
- Absences injustifiées et/ou répétées

Date et signature précédée de la mention « Certifie avoir pris connaissance »

Nom et Prénom de l'éducateur